L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES.—NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 23 JUILLET 1847.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR MAGNE & WEISSE, No. 81 rue de Chartres, et No. 13 rue du Camp.

NOUVELLE-ORLEANS: VENDREDI MATIN, 23 JUILLET 1847.

Les nouvelles du Mexique, tout en nous apportant aujourd'hui le récit de quelques épisodes intéressants, nous laissent dans l'incertitude la plus complète sur les points les plus importans, sur ceux dont l'esprit public se préoccupe avant tout. Au lieu de nous fournir des faits positifs, elles nous présentent en quelque sorte des problèmes à résoudre : c'est peut-être amusant pour ceux qui les aiment, mais c'est un désappointement, nous en sommes convaincus, pour la majorité des lecteurs. Les ouvertures sont-elles accueillies ? Le *Sol de Anahuac* du 3 courant dit : oui, puisqu'il annonce la nomination de trois commissaires Mexicains qui devront conférer avec le commissaire Américain. Le correspondant de la *Patria* qui a des [illegible] de Mexico, postérieures au 3 courant, [illegible] non, puisqu'il déclare que ce fait est [illegible] que ce n'est rien autre chose qu'un [illegible], que le Congrès même n'a pu se trouver en nombre pour prendre en considération les propositions du gouvernement américain.

Pour notre part, il nous semble que les probabilités sont en faveur du correspondant de la *Patria*. Qu'on jette un coup-d'œil attentif sur l'ensemble des nouvelles, qu'on voie ce qui se passe aux environs de Tampico, de Vera-Cruz et de Perote ; partout les Mexicains attaquent ou menacent nos troupes ; partout les guérillas surgissent, enlèvent les petits détachements et maltraitent parfois les grands ; partout il semble y avoir recrudescence d'hostilités ; dans le même temps la capitale se fortifie. Est-ce donc là l'attitude d'un peuple dont le gouvernement est disposé à traiter ? Et si le Congrès fait défaut comme on le dit, pour n'avoir point à s'occuper de paix, n'y a-t-il point là une preuve évidente que nous sommes encore loin de notre compte, si nous nous attendons à une pacification immédiate ? Personne assurément ne la désire avec plus de vivacité, plus de sincérité que nous ; mais cependant nous ne pouvons pas fermer les yeux et ne pas voir les signes qui se manifestent à la fois et tant de points *pour affaiblir nos espérances*.

MEXIQUE.

NOUVELLES IMPORTANTES.

Le vapeur *New-Orleans*, parti de Vera-Cruz le 17 courant, a touché le 18 à Tampico, et nous a apporté des journaux de ces deux villes. Ils nous fournissent un assez bon nombre de nouvelles ; mais quelques-unes d'entre elles sont loin d'être positives ; si nous en croyons les renseignements formels qu'ont bien voulu nous communiquer nos confrères de la *Patria*.

D'après ces renseignements qui vont jusqu'au 6, de Mexico, les choses seraient loin d'être aussi avancées que pourraient le faire croire les journaux de Vera-Cruz. Le gouvernement Mexicain n'aurait point, comme le prétend le *Sol de Anahuac*, nommé trois commissaires pour conférer avec M. Trist à San Martin Tesmelucan. Le Congrès même n'aurait pu réussir encore à se trouver en nombre pour prendre en considération les ouvertures de paix faites par M. Buchanan. Des forces considérables se trouvaient dans la capitale, et, loin de songer à traiter, les Mexicains paraissaient plus décidés que jamais à résister. Ils continuaient leurs travaux de fortification autour de la capitale. Le général Scott n'avait point quitté Puebla le 6 courant.

Les Editeurs de la *Patria* sont d'habitude si bien au courant de ce qui se passe au Mexique, que nous avons grande confiance dans l'exactitude de ce que nous venons de résumer. Toutefois nous devons dire que leur correspondant de Tampico auxquels ils les doivent, ne les avait pas puisé dans les journaux de la capitale, les communications sont interrompues et les journaux n'arrivent point ; mais dans les récits d'un voyageur espagnol arrivé à Tampico le 17 et parti de Mexico le 6 dans la matinée. De quelque côté que soit d'ailleurs la vérité, nous n'en donnons pas moins les extraits des journaux de Vera-Cruz qui, eux, ne vont pas au delà du 3 courant pour Mexico et du 3 pour Puebla.

VERA-CRUZ. Les dernières dates de Puebla que l'on ait reçues à Vera-Cruz, sont du 3 courant. On lit dans le *Sol de Anahuac* du 11 courant :

"Un exprès arrivé hier soir de Puebla, qu'il a quitté le 3, rapporte que la veille de son départ on avait reçu de Mexico la nouvelle que trois commissaires avaient été nommés par le gouvernement mexicain pour conférer avec le général Scott ou son représentant, à San Martin Tesmelucan, qui est à huit lieues de Puebla, et on pensait que la conférence aurait lieu le 4 juillet. Ces commissaires sont Don Manuel Eduardo de Gorostiza, Don Manuel Baranda, et Don José Maria Tornel. Les journaux mexicains disent que M. Trist a été délégué par le général Scott pour régler la question.

"Le courrier a rencontré à Perote les généraux Pillow et Cadwalader, avec leurs forces respectives.—Ils avaient été attaqués à La Hoya, et avaient mis l'ennemi en déroute complète, sans avoir perdu aucune partie des deux convois qui sont arrivés à Perote sans encombre.

"Une lettre écrite de Mexico, sous la date du 1 juillet, et qui nous a été communiquée, dit que sans aucun doute un traité de paix sera conclu par les commissaires. L'auteur de la lettre ajoute que le nombre des partisans de la paix s'est considérablement accru dans la capitale, et qu'il est très probable que Santa Anna, qui se range toujours du côté du plus fort, ne tardera pas à se prononcer en faveur de la paix.

"Une lettre de Puebla, écrite plusieurs jours avant le départ du courrier, dit qu'il y avait en les [illegible] trois de [illegible]. Nous donnons [illegible] contenu de cette lettre, parce qu'elle fait mention de divers bruits qui ne s'étaient pas encore réalisés aux dernières dates."

Les Mexicains s'occupaient toujours activement de mettre la capitale en état de défense, mais les moyens du gouvernement sont si restreints, que selon toute probabilité il suffira d'un jour au général Scott pour renverser de fond en comble tous les travaux qui ont été faits depuis trois mois.

Le général Scott était toujours à Puebla, et on annonçait qu'il eut l'intention de marcher en avant. N'est-il pas d'ailleurs tout naturel qu'il attende le résultat des conférences qui vont s'ouvrir ? La ville de Puebla était toujours fort tranquille ; et la population mexicaine ne paraît pas se trouver trop mal de la présence de nos soldats.

Le bruit avait couru que la ville et le château de Perote avaient été pris par les guérillas : mais c'est sans le moindre fondement, puisque les généraux Cadwalader et Pillow s'y sont établis sans éprouver la moindre résistance.

Le général Pierce, à la tête d'un corps de 2500 hommes et d'un convoi de 150 wagons, est parti de Vera-Cruz le 14, dans la matinée. Il est allé camper à dix milles de la ville, et n'a point poussé plus loin parce que ses éclaireurs sont venus lui annoncer que les Guerillas s'étaient réunis en force au Puente Nacional, et s'apprêtaient à marcher sur Vera-Cruz. Cette nouvelle, transmise par le général Pierce, a causé une vive sensation dans la ville, et l'on a fait aussitôt les préparatifs nécessaires pour résister à une attaque, tandis que le général Pierce envoyait 700 hommes de renforts pour arrêter la marche des guerillas. Au départ du *New-Orleans* qui a eu lieu le 17, aucune attaque n'avait encore menacé Vera-Cruz ; le général Pierce ne s'était pas non plus engagé contre les guérillas, et il n'y aurait rien d'impossible que dans tout ceci il n'y eut qu'une fausse alerte.

Les guerillas du reste, s'ils sont incapables de tenter une grande expédition, se livrent au brigandage avec la plus remarquable audace. Ainsi, dernièrement, ils ont enlevé dans la cour d'une église qui se trouve à une portée de fusil de Vera-Cruz, le lieutenant Wipple, adjudant du 9e d'infanterie. Cet officier était accompagné d'un de ses hommes. Trois Mexicains s'approchèrent de lui ; l'un deux lui jeta un *lasso* et le fit tomber de son cheval. Le soldat parvint à s'échapper. Le colonel Wilson s'est empressé d'envoyer une escouade de dragons à la poursuite de ces brigands.

Le *Sol de Anahuac*, dans son numéro du 13, dit à propos de cet incident :

Le bruit circule, dit le *Sun of Anahuac* du 13 courant, que le lieutenant Whipple, adjudant du 9me régiment d'infanterie, qui fut enlevé, samedi soir, par un corps de guerillas, a été rencontré à Saint Miguel de Medellin, où il était emmené et traité comme prisonnier de guerre. Ce ci cependant ne nous paraît pas vraisemblable. Dès qu'on en fut informé, on expédia immédiatement, dans cette direction, un détachement de cavalerie, mais nous craignons de voir échouer toutes les recherches, et on craint beaucoup pour lui.

A chaque instant du jour on fait courir des bruits de toute espèce, et, à notre grand regret, nous voyons qu'on y ajoute trop de foi ; les Mexicains sont toujours prêts à faire circuler tous les bruits qui peuvent être défavorables aux Américains. Ils se vantent surtout de la hardiesse de leurs guerillas, et quelques-uns d'entr'eux prétendent que des corps de guérillas sont journellement vus à une demi-mille de la ville. Il y a quelque chose de vrai de ceci : la disparition du lieutenant Whipple en est une preuve, il a été enlevé à une distance de trois ou quatre cents yards au plus des murs de la ville.

La ville de Vera-Cruz est véritablement la ville la plus [illegible] en [illegible] de tout genre. Les Mexicains, pour se divertir, inventent des histoires de toutes les couleurs, et ils trouvent là comme partout des *gobe-mouches* pour les accueillir. Le 11, on disait que le général Cadwalader, avec toutes les troupes qu'il commandait, avait été obligé de mettre bas les armes devant les généraux Canalizo, Alvarez et Vera.

Les dernières nouvelles positives disent au contraire que le second de ces généraux qui s'était rendu à Mexico pour aider à défendre la capitale, venait de la quitter à la suite d'une querelle avec Canalizo et se retirait dans le Sud.

Le capitaine Wm. Duff, du 3me dragons, est mort le 15 à Vera-Cruz du vomito. L'épidémie continuait toujours, mais elle semblait avoir diminué de malignité.

El Republicano de Mexico, qui ne l'a peut-être pas oublié, a dernièrement attaqué fort vivement le señor Atocha, l'illustre ex-diplomate. Celui-ci ne s'est pas tenu pour battu, et il a adressé au journal mexicain une réponse qui se trouve publiée en anglais et en espagnol dans le *Sol de Anahuac*. La version anglaise brille par la plus magnifique ignorance de la grammaire et de la phraséologie. Les explications du reste n'ont rien qui vaille la peine d'être rapportées. Elles se bornent à dire que sa présence au Mexique n'a plus rien qui se rattache à la politique ; mais que plus tard il pourra donner l'historique de la mission dont il avait été chargé en février dernier.

TAMPICO.—Le 8 courant, le colonel de Russy, à la tête d'un détachement de volontaires louisianais, d'une partie de la compagnie d'artillerie du capitaine Wise et de la compagnie d'infanterie du capitaine Boyd, le tout formant ensemble un corps d'environ 120 hommes, est parti de Tampico par la rivière, pour se rendre à Huajetla, qui se trouve à environ cent milles dans l'intérieur. C'est dans cette petite ville, on le rappelle, que sont, dit-on, détenus les prisonniers américains qui avaient été mis en liberté par le gouverneur mexicain et qui ont été néanmoins repris par les guérillas de Tamaulipa. Ce corps, transporté par les vapeurs *Undine* et *Mary Summers*, remonta la rivière pendant environ soixante milles et débarqua sans avoir rencontré aucun ennemi. Tandis que les bateaux regagnaient Tampico, le colonel de Russy continuait sa marche. Le 12, il arriva à un défilé et dut qu'il faut franchir avant d'arriver à Huajetla. En ce moment, sa petite troupe fut attaquée et entourée par un corps de Mexicains, composé d'environ douze cents hommes et commandé par le général Garay. La position des Américains se trouvait fort critique ; mais, grâce à leur valeur, grâce surtout à l'artillerie du capitaine Wise, ils parvinrent à regagner les bords de la rivière, et le colonel envoya aussitôt un exprès à Tampico pour y demander du secours.

—Les Mexicains disparaissaient devant l'artillerie et allaient chercher un refuge dans le chapparal ; mais bientôt on les voyait revenir à l'attaque ; et leurs escarmouches durèrent ainsi jusque dans la matinée du 16. C'est alors que le colonel de Russy reçut un renfort de 150 hommes qui lui était envoyé par le colonel Gates qui commande à Tampico.

Aussitôt la nouvelle du premier engagement, cet officier s'était empressé d'embarquer à bord de l'*Undine* et du *Summers* toutes les forces disponibles pour les expédier au secours de son collègue. Il avait en même temps dépêché le *New-Orleans* à Vera-Cruz pour y requérir l'envoi de quatre régiments. Mais à son arrivée au port, ce navire avait trouvé la ville dans une grande agitation. Le général Pierce, parti la veille-veille, venait d'envoyer prévenir qu'un corps considérable de Mexicains se trouvait à Puente-Nacional et menaçait de marcher sur la ville. Le colonel Wilson qui commande à Vera-Cruz, obligé de songer à la sûreté de la ville, ne put donc expédier à Tampico les secours qu'on lui demandait. Le *New-Orleans* ne ramena donc dans ce dernier port que 25 soldats de marine qu'il avait pris à bord de la corvette des Etats-Unis *Saratoga*.

Cependant le colonel de Russy, ayant reçu le renfort de 150 hommes, avait réussi à repousser une dernière fois l'ennemi, et s'était embarqué à bord des deux bateaux à vapeur. Le 16, dans la nuit, il était rentré à Tampico.

Ce corps qui s'est si bravement conduit sur le champ de bataille, avait à regretter 20 hommes tués, 10 blessés et deux qui avaient disparu. Au nombre des premiers figure le capitaine Boyd, qui à la première décharge des Mexicains, tomba atteint de trois balles. Son premier lieutenant fut blessé mortellement et tomba mourant sur le champ de bataille. Les habits du colonel de Russy ont été percés de plusieurs balles ; et le capitaine Wise a eu son cheval tué sous lui. Soldats et officiers se sont battus de la manière la plus brave ; mais nous n'avons pu apprendre les noms de ceux des officiers louisianais qui accompagnaient le colonel de Russy. La perte des Mexicains est évaluée à 150 hommes tués et 120 blessés. Les Américains ont aussi perdu dans cette affaire 12 à 15 chevaux et 60 mules de charge.

On assure que le détachement du colonel de Russy n'a été envoyé en expédition par le colonel Gates, gouverneur de Tampico, que sur l'invitation formelle du commandant Mexicain de Atorjeda : ce perfide allié aurait écrit qu'il disposait de ressources trop faibles pour renvoyer en sûreté à Tampico les prisonniers américains libérés par le gouvernement ; et le colonel Gates se serait laissé prendre à cette grossière amorce qui n'avait pour but que d'attirer nos soldats dans une embuscade. Heureusement leur indomptable valeur a su les faire triompher des périls que leur avait préparés la trahison.

NAVIGATION À VAPEUR SUR L'ORÉNOQUE.—On n'a pas oublié que le gouvernement de Venezuela a récemment accordé à M. V. Ellis le droit exclusif de navigation à vapeur sur les rivières d'Orénoque et d'Apure. Ce monopole est assuré à M. Ellis pour une période de dix huit ans. Le concessionnaire vient d'adresser au *Journal du Commerce* de New-York une longue communication dans laquelle il fait ressortir les avantages de l'entreprise, et propose pour l'exploiter, de créer une société par actions. Résumons en quelques lignes cette longue communication qui n'a pas moins de cinq colonnes.

La vallée de l'Orénoque comprend 400,000 milles d'un territoire fertile, qui, de l'Océan Atlantique à l'Est et la Guyane au Sud, s'étend vers le Nord-Ouest jusqu'aux montagnes, placées en arrière de Caracas, Puerto-Cabello, Maracaybo et Bogota. La [illegible] dionale de cette vallée est encore [illegible] population est répandue principalement [illegible] rive septentrionale et vers les sources du fleuve, dont l'Apure et le Meta sont aujourd'hui les affluents les plus considérables. La ville d'Angostura (Ciudad Bolivar) qui se trouve placée à 240 milles de la mer, est le marché où viennent affluer déjà les produits d'une bonne portion de la vallée ; elle en recevrait assurément la totalité si des bateaux à vapeur remontaient le cours supérieur du fleuve. L'absence de navigation fait que les produits de la haute vallée s'en vont vers le Nord, en franchissant les montagnes à dos de mulets, chercher des débouchés dans les ports de la mer des Antilles. Il suffirait de leur ouvrir des communications plus faciles pour leur faire changer de direction.

L'Orénoque à Angostura a deux milles de largeur et une profondeur qui varie de 60 à vingt brasses et même plus. Il est navigable jusqu'aux chutes ou rapides qu'on trouve au-dessus de l'embouchure de la Meta. Des bateaux de deux à trois cents tonneaux, ne tirant que cinq à six pieds d'eau, peuvent remonter l'Apure jusqu'à Nutrias, centre des colonies qui existent de ce côté. La Meta elle-même est navigable vers l'Ouest jusqu'à 120 milles de Santa Fé de Bogota. Il ne faut pas oublier qu'Angostura est un port franc pour l'introduction des marchandises destinées à la Nlle Grenade.

Les principaux produits de la vallée sont ; le café, le cacao, l'indigo, le tabac, le sucre, les peaux, le bœuf fumé et salé, les peaux de chèvres, les bêtes à cornes, les chevaux, les mulets, le bois du Brésil, &c. Les importations de l'Amérique du Nord se composent de farine, lard, savon, jambons, fromage, beurre, et articles de coton.

L'esprit de perfectionnement paraît s'éveiller au sein de la population ; et l'on va ouvrir pour les voitures une route qui se manquait pas d'alimenter le commerce de l'Orénoque. La valeur de ce commerce, suivant le colonel Adams, consul des Etats-Unis à Laguayra, est d'environ $3,300,000 par an ; il pense que l'entreprise de M. Ellis doit donner, durant les premières années, un bénéfice d'au moins $100,000, et que ce bénéfice s'augmentera plus tard considérablement. Les évaluations de M. Ellis vont au-delà de celles de M. Adams et présentent des résultats sur de bonnes données. Il y a donc de grandes ressources à exploiter.

M. Ellis [illegible] capital de [illegible] agences, en attirant pour appliquer tous les arrangements nécessaires à l'exploitation. D'après ses calculs et ses observations, aussitôt que tout serait installé convenablement, on pourrait déduire dans l'état actuel des choses sur le produit net de 30 pour cent par an ; et le développement nécessaire du commerce augmenterait encore ce bénéfice. Les recettes annuelles immédiates seraient, d'après les évaluations de M. Ellis : $40,000 pour les passagers ; $50,000 pour le fret qui remonterait le fleuve, et $120,000 pour celui qui le descendrait ; cela donnerait un total de $210,000 sur lesquelles on aurait à prélever environ $70,000 de frais généraux. Il resterait dans ce cas un surplus de $140,000. C'est assez beau pour commencer, surtout lorsque l'on songe combien les facilités de communication augmenteront l'importance du commerce. Ce projet doit avoir quelque attrait pour les spéculateurs et les capitalistes. La réalisation offrira sans doute d'assez grandes difficultés ; mais si M. Ellis trouve un certain nombre d'associés américains, on peut bien être sûr que leur énergie et leur activité sauront triompher de toutes les obstacles.

HÔPITAL DE CHARITÉ.—Du 20 courant au 21 à 3 heures P. M. 31 malades avaient été admis dans cet établissement. Deux décès avaient eu lieu ; mais aucun de fièvre jaune. Il restait alors 390 malades.

Hier, il est survenu un décès de fièvre jaune ; et cinq ou six cas étaient encore en traitement.

La malle du Nord a manqué hier au-delà de Charleston.

Chronique Locale.

RECORDER GÉNOIS.—Mercredi soir, vers 9 heures, M. Silver a été gravement assailli, dans la rue de la Douane, par Peter C. Miller et John Young. Ces deux personnages ont été amenés hier en présence du recorder Génois, qui leur a fait fournir un cautionnement pour assurer leur prochaine comparution.—Sur une plainte portée par M. Newman Kaplan, un nommé Gabriel Brown a été arrêté pour fournir des explications sur la conduite qu'il a tenu envers le plaignant. Celui-ci déclare qu'il a été assailli sans provocation par le prévenu, qui l'a en outre menacé de lui brûler la cervelle d'un coup de pistolet. Brown a dû fournir un cautionnement de $500.—James Heddlestand accusé de vol, a été renvoyé par devant la 1ère cour de district.

RECORDER BALDWIN.—Ce magistrat, après avoir entendu les dépositions des témoins a renvoyé hier par devant la 1ère cour de district, James Donolly pour répondre à une accusation de faux, Thomas O'Reley pour voies de fait, sur la personne d'un officier de police, et Denis Prendergast, pour le même délit, commis sur la personne d'Ellen O'Reily.

RECORDER SEUZENEAU.—L'officier Bachemin, de la police de la 3me municipalité, a arrêté hier la femme Louisa Edmond et le nommé H. Kloppenberg, la première sous la prévention d'avoir fait dérober à son profit plusieurs balles de coton, dans la grande presse de la Levée, et le second d'avoir fait l'acquisition des dites balles sachant qu'elles étaient volées. L'affaire sera instruite mardi prochain. En attendant, Clappenberg a dû fournir un cautionnement de $1000, et la femme Louisa, moins heureuse, a été incarcérée sans autre forme de procès.

RIXE.—Hier à midi, à la suite d'un différend survenu à la Cour du juge de paix Commandeur, M. J. B. Voisin, collecteur de taxes d'État, et M. Nautré, avocat, celui-ci a reçu un coup d'épée vers la partie inférieure du cou. La blessure n'est nullement dangereuse.

ENQUÊTE.—On a retiré hier du fleuve, dans le port de la seconde Municipalité, le cadavre d'un homme dont on ignore le nom. Le coroner a fait la levée du corps et constaté le genre de mort.

TENTATIVE DE MEURTRE.—Avant-hier, George F. Coltry, demeurant dans la troisième Municipalité, eut la fantaisie de devenir le héros d'un drame quelconque. Que fait-il ? Il saisit un vieux mousquet, et tout en plaisantant ; ajuste sa femme et sa fille, et leur envoie à toutes les deux une charge de petit plomb, qui blesse la première au bras, et la seconde à la jambe. Ce pauvre fou, car il doit l'être, a été immédiatement arrêté et conduit en prison. Il comparaîtra prochainement devant le recorder Seuzeneau.

UN INGRAT.—Le capitaine Mazerat de la police de la 3ème Municipalité, a arrêté hier le nommé Antoine Deline, prévenu de s'être livré à des voies de fait envers sa mère et de l'avoir même menacée de la frapper d'un coup de couteau.—Deline comparaîtra ce matin devant le recorder Seuzeneau.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No. 3.—Le conseil s'est réuni hier soir. Le Recorder Seuzeneau, est au fauteuil.

Le secrétaire lit une communication du conseil général, relative à une résolution passée par ce corps, faisant une appropriation au shérif Lewis, laquelle sera payée au pro-rata par les trois municipalités, à l'effet de payer les défenseurs de la paroisse.—Référé au comité des finances.

Une pétition de M. P. D. Henry, demandant au conseil la permission d'essayer sa machine hydraulique dont il a reçu une patente à cet effet du gouvernement général, dans les travaux publics de cette municipalité, est référée au comité des améliorations. On donne lecture d'une lettre de M. Gusman, un des officiers de police, de cette municipalité, informant le conseil qu'il a trouvé il y a trois semaines de cela, un petit enfant de trois mois sur la banquette de la rue St-Ferdinand. M. Gusman l'avait transporté à l'asile des orphelins ; mais vu l'âge de l'enfant, on n'a pas voulu le recevoir. En conséquence, M. Gusman est obligé de garder cet enfant chez lui ; et étant pauvre, il prie le conseil de venir à son aide. Cette lettre est référée à un comité spécial.

On lit une pétition de plusieurs citoyens demeurant dans le 4me district de cette municipalité, demandant que les marguilliers de l'église St-Louis soient autorisés à établir un cimetière sur l'ancienne propriété Cavenogh. Un contre-rapport est également soumis au conseil. Ces deux rapports sont référés au comité judiciaire.

Plusieurs autres pétitions sont lues et référées à différents comités. Elles paraîtront sous peu dans notre feuille quand le rapport officiel nous sera remis. M. Solomon, d'un comité spécial, relatif à l'ouverture de la rue Laharpe, soumet un rapport dans lequel le maire est autorisé de passer un acte par-devant le notaire de cette municipalité, avec M. Pépin qui cède son terrain, qui traverse cette rue, à la municipalité, moyennant le prix de $1,500. Ce rapport est adopté. M. Solomon, du comité des améliorations, rapporte en faveur des établissements de tuerie dans le derrière de cette municipalité. Ce rapport est adopté par 8 voix contre 1.

Le conseil, après avoir délibéré sur plusieurs autres résolutions qui paraîtront dans quelques jours dans notre feuille, s'ajourne.

OPINION PUBLIQUE.—On répète souvent que l'opinion publique est corrompue. C'est là une erreur grave et qui nous conduirait conséquemment à un manque de foi dans l'avenir. La moralité publique est pervertie, c'est un fait, c'est notre mal. Mais l'opinion subsiste encore ; et c'est une réserve d'autant plus importante à établir qu'elle représente à peu près notre seule ressource, notre seule espérance même du moment.—A quel autre sentiment faut-il donc attribuer ce besoin général de justice qui se manifeste et se propage, et n'attend plus que la solution de certaines enquêtes pendantes pour se prononcer tout à fait ?

Il est juste d'ailleurs de distinguer, entre l'immoralité plus ou moins contagieuse d'un parti et l'opinion, cette grande voix du plus grand nombre. Si puissant que soit l'entraînement, il existe toujours une masse relative et épaisse que la démoralisation ne saurait aussi facilement atteindre. [illegible] d'une honnêteté naturelle, soit [illegible], l'on veut, par désintéressement de position. On ne corrompt pas à son gré, nous l'avons déjà dit, une grande nation toute entière. Une corruption générale chez un peuple a toujours été le signal fatal et précurseur d'une décadence providentielle ou d'une chute absolue ; et Dieu merci, nous n'en sommes pas là. Nous avons, au contraire, la confiance qu'il nous reste encore de longues et glorieuses destinées. Quiconque système actuel est mauvais, notre régime déplorable, et les abus qui en résultent funestes et excessifs. Mais forçons ce flot impur à s'écouler par la pente qu'il s'est creusée lui-même, et nous verrons l'eau vive jaillir encore de la source. Cette source, c'est la conscience de tous les esprits honnêtes ; c'est, nous l'avons répété comme une expression juste, la ligue désormais nécessaire de tous les honnêtes gens.

LES ÉTRANGERS EN CHINE.—Le fait suivant, raconté par un témoin oculaire, prouve assez que si le gouvernement chinois observe fidèlement les traités qui le font marcher malgré lui vers une réforme politique radicale, les populations n'en conservent pas moins à l'égard des étrangers cet esprit d'antipathie profonde et cette aversion absolue qui jusqu'à présent a caractérisé l'isolement des autres peuples du globe.

Dans les premiers jours de mars, époque de l'année où la rivière de Canton et ses rivages abondent en sarcelles, canards sauvages, courlis, hérons et autre gibier aquatique, une société de chasseurs européens s'avança en bateau jusque devant Fou-Chan, important ville manufacturière située à trois ou quatre lieues au Nord-Ouest de Canton. Le désir de voir cette ville, signalé par la curiosité [illegible] et surtout par la présence d'un [illegible] passé fit couramment le chinois, porta les chasseurs à débarquer et à parcourir les rues sous prétexte d'aller présenter leurs respects au grand mandarin du lieu. Fou-Chan est trop loin de Canton pour que des Européens puissent y être un objet de curiosité [illegible] [illegible]

C'est au milieu des plaisirs de la danse et de la causerie que les *élégantes* viennent finir la journée qu'elles ont passé dans les écoles de natation. La *brasse* et la *coupe* ne suffisent que médiocrement toutefois à occuper toute une journée, et ces dames se sont créé d'autres occupations moins rafraîchissantes, peut-être, mais non moins attrayantes pour elles que la natation. Elles partagent leur temps entre l'exercice et le déjeuner ; leur amour, entre l'eau et le vin. Jeudi dernier, on s'étonnait au Ranelagh de l'animation étrange et du peu de solidité des polkeuses, on croyait à un banquet pharaonique, [illegible] Mlle Elise, une des plus jolies et des plus naïves, révéla le secret en déclarant : —Qu'elle n'aurait jamais cru que trois bouteilles de vin dans la Seine fussent capables de faire chalouper une femme.

L'apparition d'"*Intrigue et Amour*" de Schiller et Dumas a surpris, comme vous le savez, les représentations de l'*Ecole des Familles*. L'auteur s'en est fâché, et il a envoyé au directeur du Théâtre Historique qui avait généreusement donné asyle à la comédie, un huissier pour intimer l'ordre de jouer quarante fois cette pièce, en invoquant la clause du traité. Mais la chose ne portant pas que ledit directeur sera tenu de faire jouer ladite pièce quarante fois de suite, le théâtre a toute la durée de son privilège pour compléter ce nombre fatal. La pièce a eu seize représentations, c'est donc vingt-quatre qui restent, au compte, et le privilège a encore douze ans de durée. Ainsi donc tous les ans, nous pourrons avoir au 1er mars au 29 juillet, les deux représentations voulues par la loi.

Le théâtre, comme vous le voyez, est sujet à de tristes retours ; il en est de même de ces autres théâtres qu'on appelle la cour. A ce propos, on raconte tout bas que la faveur de l'ex-danseuse Lola Montès commence à tirer à sa fin ; il paraît que l'humeur du roi Louis de Bavière est devenue tout d'un coup changeante. Des lettres d'Allemagne nous apprennent que ce poète couronné a déjà vu venir la branche de myrthe qu'il avait cueillie si bravement dans son pèlerinage à Cythère. Parlez-lui de Phœbus : il ne soupire plus pour les beaux grands yeux de son Espagne. Mais toujours fière, ainsi qu'il convient à une adorable femme qui a du sang d'Abencerrage dans les veines, Lolo Montès ne veut pas attendre que Sa Majesté lui envoie un de ses mots en passe-port offensant. On assure qu'elle songe, maintenant à repasser le Rhin, votre même revenir à Paris. C. R.

La *Corsaire* publie la petite correspondance suivante qui résume sous une forme assez plaisante l'histoire des dernières affaires de Portugal :

Accord parfait.

I.

LE PORTUGAL A [illegible]
Noble France, [illegible]

[illegible]

C'est dans l'espoir que vous voudrez bien ne tremper vos doigts dans nos ragoûts que j'ai l'honneur de me dire, etc.

Le Portugal.

Réponse.

Mon cher Portugal,

Vous êtes juste à mon égard. Si je me suis décidée à intervenir dans vos affaires, c'est parce que l'Angleterre et l'Espagne ont pris l'initiative. Je ne pouvais pas vous laisser gruger par ces deux puissances exclusivement ; je me suis mise dans la partie, mais pour vous empêcher d'être écrasée dans la mêlée.

Allez, vous êtes une ingrate ; et tombez jamais sous la patte de l'Angleterre [illegible].

La France.

II.

LE PORTUGAL A L'ANGLETERRE.

Généreuse Albion,

Que vous ai-je fait pour que vous veniez ainsi immiscer dans mes querelles intérieures ! M'avez-vous jamais vu prendre parti pour ou contre Peel ou Palmerston ? Ai-je jamais donné un sou pour le *repeal* d'Irlande ? Vous ai-je jamais emprunté dix shellings sans vous rendre une guinée ? Pourquoi donc vous liguer avec l'Espagne pour régler des intérêts de famille qui ne regardent que moi ?

Le Portugal.

Réponse.

Portugal, mon ami, vous n'êtes qu'un ingrat. Si j'ai pris le parti de me mêler de vos querelles, c'est dans votre intérêt, et vous devriez m'en remercier au lieu de m'accuser. Que feriez-vous entre une armée française et une armée espagnole qui violeraient votre territoire ! Vous seriez aplatie entre l'enclume et le marteau. Je n'interviens que pour empêcher de battre le fer chaud sur votre dos.

L'Angleterre.

III.

LE PORTUGAL A L'ESPAGNE.

Loyale Ibérie,

Comme voisine et comme amie, vous auriez dû vous abstenir de mettre le nez dans mes dissentions intestines. Pourquoi faites vous cause commune avec la France et l'Angleterre contre moi ! Je n'avais mérité ni cet excès d'honneur, ni cette charité.

Le Portugal.

Réponse.

Mon pauvre voisin,

Vous êtes victime d'une affreuse [illegible] sous votre meilleure amie, incapable de vous trahir ; mais méfiez-vous de la France et de l'Angleterre qui s'entendent pour entretenir le grabuge chez vous et pour vous faire payer ensuite les pots cassés.

L'Espagne.

Conclusum.—On voit que de tout temps les petits ont pâti de l'amitié des grands.

CAUSERIES.

PARIS, 16 Juin 1847.

Paris, ou du moins le Paris qui n'est pas assez riche pour aller passer l'été à la campagne, partage maintenant ses loisirs entre l'école de natation et les fêtes que lui offrent les jardins publics. Mabille, le Château-Rouge, le Ranelagh, Enghien ne désemplissent pas plus que les palais flottants qu'on a construit sur la Seine.

Le Château-Rouge ne se contente pas d'être en verve d'argent, il est aussi en verve pour ses affiches : ce n'était pas assez de cette mise *élégante* (non pas décente) qui devient de rigueur pour pénétrer dans son sanctuaire, nous lisons aujourd'hui dans le programme de ses délices cette annonce piquante :

Le dernier jour de Pompéia, symphonie dansante !

Que vous en semble ? N'est-ce pas encore trouvé ? Voilà un mot bien heureux pour le souvenir d'un des plus grands désastres du monde ! L'idée en est à la fois phylosophique et chicarde ! Malheureux habitants d'une ville engloutie, réveillez-vous ! Reveillez-vous, matrones, chevaliers et sénateurs d'un monde sublime, réveillez-vous, Brididi et sa société *élégante* qui viennent exécuter le *cancan* et la *tulipe orageuse* sur vos souvenirs, aux accords d'une *symphonie dansante* !

La succession des temps et des choses est vraiment aussi ridicule qu'elle est redoutable ! Que ce mot reste acquis à la langue *française*, nous le mîmes avec reconnaissance. Un de nos auteurs, qui fait un poëme sur le dernier jour de Pompéia, avait débuté ainsi :

O noble Pompéia ! je chante tes malheurs ! nous lui avons fait écrire : *Je danse tes malheurs* ! Que va dire l'école du bon sens ?

Le bal Mabille n'a pas, lui, d'affiches si ambitieuses ; peu importe ce qu'on y danse, si l'on y danse. Ses illuminations sont en diamants et dignes des Mille et une Nuits. Il y a beaucoup d'élégantes ; mais il y a aussi une effrayante majorité de ces demi-couvertes de femmes que l'on nomme *visites*, restes des dominos de l'hiver, plus ou moins déformés et mal bordés. La découpure en représente la salade d'automne dite escarole. Nous demandons leurs têtes. Cette mode est peut-être décrétée, mais elle n'est point élégante, et nous nous étonnons à la hauteur de notre siècle.

Pendant que nous sommes en train de procéder, nous voudrions bien interdire un peu le cigare dans ces lieux d'élite ; nous en avons compté l'autre deux mille à Mabille ; et nous nous sommes arrêtés de lassitude ! Deux mille cigares dans ce jardin, tout près des yeux les plus doux et des fleurs les plus fraîches ! En conscience, on ne peut tenir à cela ! Mon Dieu ! les bals Mabille !

Ce n'est pas par là ce que vous l'avoir écrit un nouvel astre s'est levé sur l'horizon de ce fortuné jardin : c'est Camille, la sœur de la reine Pomaré. Elle excite un enthousiasme impossible à décrire ; et la presse elle-même s'en occupe souvent. Voici ce que je lis dans un des derniers numéros du *Corsaire* :

"Camille était reine. Il paraît qu'elle va passer à l'état de sainte. Mercredi, à Enghien, au moment du départ, la foule s'est précipitée autour d'elle pour la voir, à déchiré sa robe, et est disparue des eaux. Dans un autre bal que nous ne nommerons pas, pour ne pas compromettre les autorités plus ou moins chorégraphiques, Camille a arraché des témoignages d'enthousiasme à l'*ordre public* ! Dimanche, à Ville-d'Avray, Camille parodia si savamment la danse composée des salons, et termina cette spirituelle improvisation par une *grenouille* si brusque et d'un contraste si savant, que la salle entière éclata en applaudissements. Un instant, le sol fut jonché de fleurs sous les pas de la célèbre danseuse. L'admiration qu'excite Camille devient de la fureur et de la rage. Si cela continue, on ne parlera plus ni de la France, ni de l'Italie, ni du Portugal, ni des procès de la chambre des Pairs. On ne parlera plus que de Camille. Camille, Camille *for ever* !

Les divers jardins où se rend toute la folle jeunesse, sont, bien entendu, le théâtre d'une foule d'intrigues plus ou moins amusantes. L'autre jour, au bal Mabille, M. H. M...., poursuivait de ses galanteries une jeune dame qui, dit-il, venait mettre le feu aux quatre coins de son tempérament.

—Vous perdez votre temps, monsieur, disait la dame, à qui le poëte, dans sa passion hyperbolique, offrait un mobilier en or pur avec incrustations de diamants ; je suis pourvue et très bien pourvue. Tenez, dit-elle en montrant une superbe ombrelle à manche d'ivoire sculpté, voici encore un cadeau qu'on m'a fait tantôt.

—Une ombrelle dit M. H. M....; ah ! fi ! que c'est petitement faire les choses.—Moi, madame, je vous aurais donné un parapluie.

—Le même soir, M. P...., fils de banquier et ancien banquier lui-même, qui a l'habitude de porter à la main, en guise d'armes parlantes, un trousseau de clés qu'il fait sans cesse tourner autour de son index, se livrait, tout en se promenant, à son passe-temps habituel, lorsqu'une dame bien connue pour le gras revenu qu'elle sait tirer de ses maigres charmes, lui dit en souriant : —Quelle est cette clé mignonne ? Serait-ce celle de votre cœur ?

—Non, madame, c'est la clé du vôtre, répondit l'homme d'argent ; elle ouvre ma caisse.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.

Navire à vapeur Mary Kingsland, Davis, pr Mobile.
Nicholas Biddle, Knight, pr Liverpool.
Perrier, Grinien, pr le Havre.
Barque Saranac, Carlton, pr Kingston, Ja.
Brick Watchman, Alden, pr New York.
Rio, Willard, pr Boston.
Goélette Oregon, Sylvia, pr Pensacole.
Elizabeth Caroline, Marr, pr Pensacola.
Elliott, Cook, pr Boston.
Exito, Emerson, pr Boston.
Isabel, Hughes, pr Philadelphie.
Eleanor, Morrell, pr la Havane.
Steamer Ohio, Lewis, pr Galveston.

ARRIVÉS.

Navire à vapeur New Orleans, Auld, de Vera Cruz.
à vapeur Fancy, Scott, de Brazos.
Deucalion, Baser, du Havre.
Barque Wanderer, Robinson, de Cork.
Brick Silenzio, Piaggio, de Genes.
Steamers Oregon, Hiern, de la Mobile.
Mohawk, Kidd, de St-Louis.
Yacht, Sylvester, de St-Louis.
Jim Wirth, Bennett, de St-Louis.
Jim Gilmer, McKinley, de Hurricane Bluffs.
Corteo, Johnson, des Opelousas.
Tom, Goodrich, de Vermillionville.
Maria, Pollock, de Bayou Sarah.
Majestic, Ure, de Bayou Sara.
St Helena, Welch, de Grand Ecore.
Buena Vista, Smith, de St Louis.
Natchez, Leathers, de Vicksburg.

MEMORANDA.

Le Brocourant, le remorqueur Pelican a rencontré à la hauteur de la Passe du Sud le navire des [illegible] Ke[illegible], parti de Vera Cruz pour [illegible]

Au bas du fleuve et montant.

Navire Orozimbo, barque Dana, brick Mary Ann Jones, six navires, trois bricks et six goëlettes, dont un de nom [illegible].

DÉPART DES NAVIRES A VAPEUR DE L'ATLANTIQUE.

D'EUROPE.

Sarah Sands, (Ang.) .... 15 juin
Washington, (Amér.) .... 1 juil
Brit ann. (Ang.) .... 19 juin
Philadelphie (Fr.) .... 1 juil

Aviseux habitants sucriers et aux Raffineurs.

UNE personne connaissant parfaitement la fabrication des sucres et toutes les opérations qui constituent le raffinage, pourrait construire ou faire construire les appareils les plus perfectionnés qui se trouvent en France. Cette personne offre ses services. S'adresser au [illegible] des brevets en France et aux bureaux des patentes des Etats Unis. Pour plus amples renseignements, s'adresser chez M. [illegible] ... GENARD, Camp, Nouvelle Levée.
23 juil—10

GRAND ASSAUT D'ARMES. POINTE ET CONTRE-POINTE.

DIMANCHE, 25 courant, à 4 heures de l'après-midi, aura lieu dans la vaste salle du café de la maison rouge, une réunion de professeurs et d'amateurs d'escrime. Le but pour lequel cette réunion a lieu [illegible]

$100 DE RECOMPENSE.

LA compagnie du chemin de fer du Golfe du Mexique paiera la récompense ci-dessus à quiconque fera connaître l'auteur ou les auteurs [illegible] la découverte et la conviction du criminel [illegible] qui a détruit une partie des Chavres, mardi dernier, 20 courant, à 11 heures du soir. [illegible]
M. MUNSON, Président.
Nlle-Orléans, 22 juillet 1847. 23 juil—2

L'E soussigné offre à vendre en débarquement du brick Scalani :
15 pipes vin Catalan,
15 pipes muscat madère,
25 demi et 3 quarts [illegible]
[illegible]
12 [illegible] d'eau de fleur d'oranger.
D. LANATA, No 9 et 10, Jefferson.
23 juil

EN débarquement du navire Timoléon du Havre, [illegible] fromages tête de mort.
A vendre par DOMINIQUE LANATA, 9 et 10, rue Jefferson.
23 juil

EN débarquement du navire Cardinal de Cheverus, 20 barriques vin pour familles, 10 bouteilles liqueurs assorties, à vendre par D. LANATA, 9 et 10, rue Jefferson.
23 juil

EN attendant le navire Viola, du Havre, le soussigné offre à vendre 3 bon marché 1000 damejeannes de 5 gallons et 200 de 3 gallons, à vendre par D. LANATA, 9 et 10 Jefferson.

EN MAGASIN :—200 barriques bon ordinaire St Julien Medoc, 1844, 1845, 1846, 240 barriques bon ord., Château Margot, 130 barriques vin Marseille Anaddy [illegible], 10 pipes cognac ame preuve, Ha [illegible] 1844, 10 [illegible] 4 pipes vin Madère véritable ; le tout à vendre à des prix raisonnables par D. LANATA.
23 juil

HUILE DE BALEINE RAFFINÉE.—25 barils qualité, à vendre par WHITTEMORE & CUTTER, 8, Nouvelle Levée.
23 juil

BLANC DE BALEINE—500 caisses New-Bedford, à vendre par WHITTEMORE & CUTTER, 8, Nouvelle Levée.
23 juil

SAVON.—1,000 caisses de Boston, No 1, à vendre par WHITTEMORE & CUTTER, 8, Nouvelle Levée.
23 juil

HUILE DE BALEINE blanche—15 barriques et 40 barils, à vendre par WHITTEMORE & CUTTER, 8, Nouvelle Levée.
23 juil

HUILE DE BLANC DE BALEINE.—600 gallons d'hiver blanche, à vendre par WHITTEMORE & CUTTER, 8, Nouvelle Levée.
23 juil

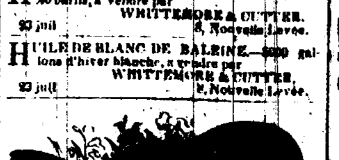

98,500 [illegible] HONDURES ET ESPAGNOLES, 1er choix, au grand dépôt du Quartier, No 46, entre Conti et Vieille Levée.

AU MAGASIN DE GRANDES VARIÉTÉS.

TAVOT FRÈRES, rue de Chartres, No. 161, encoignure Toulouse.

REÇOIVENT par les navires Solon, Taglioni et du Havre, un assortiment de marchandises de la saison :
9 caisses cretonnes en peintes assorties de No.
do bourses de soie et de coton,
do boîtes à poudre avec houppes en cygne,
do mouchoirs de poche brodés avec et sans dentelle,
do mouchoirs coulant imprimés,
[illegible]

TAVOT Frères, Rue de Chartres, No 161, encoignure Toulouse.

[illegible] Samedi prochain, 24 courant, à 9 heures et demie, un bateau à vapeur partira du bout de la rue du Canal, première Municipalité, pour transporter les personnes qui désirent se trouver à la vente des esclaves et de terres de la succession Dreher. Pour les détails de cette vente, voir nos annonces légales de notre feuille de ce jour. Le bateau sera de retour à 6 heures. 20 juil—3

Le navire WASHINGTON, capt. Benson, venant de Liverpool, est maintenant en décharge au quai près du railroad, 1ère Municipalité. Les consignataires sont priés de prendre leurs permis et retirer leurs marchandises d'ici à cinq jours, faute de quoi ses marchandises seront emmagasinées dans les magasins publics. JENKINS & TICKLE.
21 juil

Le navire français PERRIER, capt. Grinien, [illegible] aujourd'hui. Les consignataires sont priés de produire leurs expéditions à la douane du Havre. [illegible] JENKINS & TICKLE.
22 juil

Le navire TIMOLEON, venant du Havre, est maintenant en déchargement au débarcadère de Railroad, Troisième Municipalité. Les consignataires sont priés de prendre leurs permis dans le délai de cinq jours. L. B. GALE.
22 juil

Le navire MARCIA CLEAVES, venant de Liverpool, est maintenant en déchargement vis à vis la Poudrière d'Orléans. Les consignataires sont priés de prendre leurs permis dans le délai de cinq jours. L. B. GALE.
20 juil

JEUNE GARDE A CHEVAL.

La Compagnie sortira à pied samedi prochain 24 juillet, à 7 1/2 heures du soir et se réunira place du Cirque au bout de la rue d'Orléans, en grande tenue d'été.

Nlle-Orléans, le 21 juil. 1847. Par ordre du capitaine, CONSTANT BACON, 1er. Sergent.
22 juil

Maison à louer.

A LOUER la maison ci-devant occupée par M. John A. Morin, située rue de l'Esplanade, entre les rues Craps et Grands-Hommes. S'adresser à A. Chapelle, passage de la Bourse, près Conti. 22 juil

Fonds de Grocerie à Vendre.

[illegible] les vins, liqueurs [illegible]. S'adresser pour les conditions et le prix, sur les lieux, coin des rues Robertson et Bayou. 20 juil

Articles de Chasse et de Pêche, &c.

E. WRIGHAM, successeur de W. A. RYAN, rue de Chartres No 46, offre à vendre les articles suivants :

Fusils fins, capsules, bourre et poudre des meilleures fabriques anglaises.

Articles de pêche, hameçons montés de Limerick et de Kerby, bouchons, lignes de chanvre, coton, bois et pitre, sondes, cannes, reels, trappes de vers à soie, &c.

Fournitures de bâtiments, et un grand assortiment d'outils de charpentiers. 21 juil—12

DROGUES et médecines en débarquement du navire Corsica : 4,000 livres acide sulfurique, 600 do acide muriatique, 200 do acide nitrique, 2,000 do bois Campêche, 600 do bois de fustic do, 350 do bois de réglisse, 250 racines gentiane, 100 do ipéca en poudre, 130 do jalap do, 150 do magnésie calcinée, 200 do carbonate de magnésie, 150 de crème de tartre, manne en larmes, do en sorte, pâte de jujube, fleurs de benjoin, &c. de terre, miell grenelle.

En magasin,
12 barils couperose bien verte, 6 do alun, 15 do sel d'Epsom, 25 do tamarin frais, 2 caisses rhubarbe en poudre, 2 barils camphre affiné, à vendre par P. CUSACHS, coin Condé et St Philippe.
21 juil

SUCRE HAVANE—20 caisses sucre havane, à vendre par P. CUSACHS, encoignure Condé et St-Philippe.
21 juil

MIEL HAVANE.—8 barils, miel de la Havane, à vendre par P. CUSACHS, encoignure Condé et St-Philippe.

500 DAMEJEANNES françaises de 5 gallons, à vendre par LEOPOLD JEANNET, 23, rue St-Louis.

HUILE d'olives, en bouteilles de St-Gervais, ainsi que de James Fulgauld, à vendre par LEOPOLD JEANNET, 23, rue St-Louis.

CIGARES DE LA HAVANE.—Un bel assortiment en magasin, à vendre au prix de fabrique par LEOPOLD JEANNET.
23 juil

SUCRE—20 boucauts Muscovado, en débarquement du brick Thomas Street, de la Havane, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 25, Vieille Levée.

SUCRE—150 caisses sucre blanc, en débarquement du brick T Street, de la Havane, à vendre par TROISGROS & LAMPRE.

SUCRE DE LA HAVANE—Blanc jaune et brun, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 25, Vieille Levée.
20 juil

CAFÉ Havane—18 sacs en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée.

SUCRE—blanc, jaune et brun, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée.
21 juil

CIGARES—Un assortiment complet de meilleures marques, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée.

CIGARES DE LA HAVANE—[illegible] de qualités, en débarquement du brick Orleans, à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du Cardinal de Cheverus, venant de Bordeaux :
10 balles bouchons pointus surfins,
[illegible] do do Régaliers, do
N. DOUTE, 12, Toulouse, Entre Chartres et Levée.

VIN ROUGE—[illegible] barriques St. Julien et St. Estèphe, et au par le Cardinal de Cheverus, ayant droit au drawback, à vendre par J. F. MERCIER & Co., 34, Vieille Levée.
21 juil

GENIEVRE ET EAU DE VIE—35 barils Genièvre de New-York, double ancre, et 8 [illegible] de Cognac, première preuve, à vendre par J. F. MERCIER & Co.
21 juil

PATE ET GELEE DE GOUYAVE—10 barils et demi-barils de toutes sortes, à vendre par baril ou par douzaine de boîtes, par J. F. MERCIER & Co., 34 Vieille Levée.
21 juil

5 demi-pièces Eau de vie [illegible]
En débarquement du Cardinal de Cheverus
J & J TARDIEU.

MAIGRY—50 quarts et 20 demi-pipes [illegible] en débarquement [illegible] de Bordeaux, ayant droit au drawback, à vendre par J. & J. TARDIEU.
15 juil

PENDANT l'absence momentanée du consul soussigné, M. F. W. Peil consul, No 56 rue [illegible], prendra charge du consulat.

A Vendre en débarquement du navire Cardinal de Cheverus :
500 caisses vin rouge, St Julien Médoc et Château Margaux No 1 ;
16 barils cognac, A. Bouffier ;
4 do do ordinaire ; 1 caisse capsules ;
30 milliers bouchons mi-longs No. 1.
NUMA LACOSTE, No. 163, rue Royale.
20 juil

GUIGNOLET D'ANGERS—150 paniers de demi-paniers, en débarquement du navire Cardinal de Cheverus, venant de Bordeaux, à vendre par AUGUSTE MOLIER, No. 80, rue St-Louis.
20 juil

VINS ET EAUX DE VIE.—5 demi-pipes 1815, marque Castillon, 5 quarts do do do, 3 demi do Lamotte 1837, 49 do do do do 15 paniers vin [illegible], en débarquement du navire Cardinal de Cheverus, venant de Bordeaux, à vendre par EUGENE ROCHEREAU & Co., 77 et 79 St Louis.
20 juil

SARDINES—300 caisses [illegible], 800 tierces [illegible], 3,000 demi do, 2,400 un do, Corsse et Martin, à vendre par EUGENE ROCHEREAU & Co., 77 et 79 St-Louis.
20 juil

EAUX DE VIE, etc.—141 quarts de pipes, Pk. Godard ; 75 barriques vin de Marseille ; 100 do Bordeaux ; 17 caisses fraises, framboises, cerises dans leur jus, à vendre par EUGENE ROCHEREAU & Co.
20 juil

HUILE D'OLIVE—115 paniers de vingt-quatre douzaines, de Flosquet, à vendre par EUGENE ROCHEREAU & Co., 77 et 79 St-Louis.
20 juil

CHAMPAGNE—[illegible] paniers, à vendre par EUGENE ROCHEREAU & Co., 77 et 79 St-Louis.
20 juil

COUTIL Pli—[illegible] caisses, article de fabrique, en magasin et à vendre par JOHN BELLOW, Jr, 9 Canal.
20 juil

A Vendre.

UN BON PIANO PICOLO, DE PLEYEL, à l'inhalation de M. [illegible] Dourquez, rue des Remparts, entre [illegible] Bienville.

CARDINAL DE CHEVERUS de Bordeaux.
500 barriques Montferrand rouge, 5 do Graves do, 200 caisses vin rouge Pauillac, étiquette et cachet
200 do do St-Julien do,
200 do do Margaux do,
40 do do Château Margaux do,
30 do do de demi bouteilles.
F. LOBRIS, 150 rue Royale.
19 juil

REÇU par les navires [illegible] de New York.
2 caisses cartes à jouer [illegible]
[illegible]
A vendre par [illegible]
19 juil

EN débarquement du navire Cardinal de Cheverus, de Bordeaux :
2 demi-pipes Eau-de-vie A. Seignette,
150 demi-boîtes sardines à l'huile, &c.
A vendre par B. TALAMON, 101 rue Royale.
19 juil

150 Importations directes.

150 barriques vin rouge ordinaire, différentes marques.
80 barriques vin vieux, pour famille, 1844.
35 do vin Haut Sauterne, 1839,
100 do Blanc Julienne et Haut Barsac,
30 do do Sauterne, 1839,
150 caisses St-Julien, St de Laffitte, 1834,
35 do Haut Brion,
35 do Latour, 1834,
25 do Médoc, [illegible]
[illegible]
800,000 bouchons [illegible]

MUNICIPALITÉ No. TROIS.

EN vertu d'une résolution passée du 24 juin dernier, le voyer de la Municipalité No 3 donne par le présent, trente jours de notice à tous les propriétaires [illegible] à faire construire [illegible] dites banquettes, à ces frais [illegible].
13 juillet

L[illegible] sous signés ont formé une société à partir du 1er juillet 1847, dans le but de s'occuper du commerce de bois de construction de toute espèce et de bois pour chauffage ; tant en cyprès qu'en bois gras. Ils ont de plus l'avantage d'établir une scie de long pour débiter des bois, tel que d'acajou que d'autres qualités de bois, des scies circulaires pour débiter les madriers pour les [illegible].

Conjointement, ils sollicitent de leurs amis et du public la continuation du libéral patronage qu'ils ont accordé jusqu'à ce jour à J. J. De Pouilly.

Le chantier de bois sera situé Promenade Carondelet, entre Villeré et Robertson, Vieux Bassin.
J. J. DE POUILLY.
R. G. MUSGROVE.
30 juil—1m

A VENDRE.—Trois bouilloires cylindriques.—S'adresser à DE POUILLY & Co., Promenade Carondelet, entre les rues Villeré et Robertson, Vieux Bassin.

LES soussignés ont formé une société, pour la liquidation des affaires d'esclaves de [illegible] et faire [illegible], esclaves, [illegible], marchandises, etc. Les soussignés ont cédé ce qui a trait à cette ligne, sous la raison commerciale de Pierson et Bonneval. Bureau No 32, Avenue de Banks.
J. D. PIERSON.
J. A. BONNEVAL.
14 juil

Jolie résidence à vendre.

UN Terrain situé à l'encoignure des rues Esplanade et Robertson, mesurant 36 pieds de face, sur 120 pieds de profondeur, — ensemble avec une Maison de maître et ses dépendances.

Pour les conditions et les termes, s'adresser à Le Breton [illegible] Bureau [illegible].

160000 Cigares de [illegible], Bœuf salé Yucatan [illegible] tripes, à vendre chez WAPLER & Co., rue de la Douane.
16 juil—15

AVIS.—Le soussigné a acheté de M. Edouard Weysham son stock de Quincaillerie, contenu dans le magasin No 46, rue de Chartres, comme avec les créances dudit magasin. Les débiteurs de la maison voudront bien payer leurs comptes à M. Weysham, et les réclamations contre le soussigné devront lui être présentées à lui-même dans le plus bref délai.

Il prie donc, reconnaissant le patronage libéral qu'on a bien voulu lui accorder, de les continuer à son successeur.
W. A. RYAN.
16 juil

SPARADRAPS en rouleaux et en verre de toute grandeur :
Ceintures élastiques pour Louisiane ;
Bandages pour hernies ;
Seringues pour l'oreille et pour l'œil ;
Bougies pour le rectum ; un assortiment d'autres instruments de chirurgie, à vendre par N. BONNABEL, pharmacien, rue Tchoupitoulas, enc. Natchez.
16 juil

AMMONIAQUE concentrée ; camphre raffiné ; acide sulfurique concentré et pur ; ether ; magnésie calcinée ; capsules d'huile de foie de morue.

Nitrate de Potasse,
do de Baryte, Muriate do do,
Sulphate do do,
[illegible] en débarquement du et vendre par N. BONNABEL, [illegible] Natchez.
16 juil

EN débarquement du navire John Steward, venant de Marseille :
10 barils madère nationale ;
45 barils vin blanc, Haut Barsac et H. Sauterne ;
10 do muscat de Frontignan.
MARTIAL FEVRET & Co., No. 67, rue St-Louis.

EN magasin et à vendre :
150 barriques vin rouge de Bordeaux et de Marseille ;
20 do vin de Lunel, madère et de viande ;
10 do do St George, vaux ;
75 barils de 20 et 30 gallons madère imitation ;
300 milliers bouchons pointus ;
30 do do régaliers, ord et balle et balles de diverses contenances ;
15 caisses anisette, [illegible] curaçao ;
10 do do liqueurs assorties ;
20 do ordinaire, fines et surfines ;
20 do Fruits au jus et à l'eau-de-vie de France ;
175 paniers de 12 bouteilles huile d'olives ;
125 do de 18 do do do ;
250 caisses vin rouge, Bordeaux.
Vin du Rhin, champagne, amer [illegible] de la vaisselle, [illegible].
MARTIAL FEVRET & Co.
16 juil

A VENDRE d'importations directes :
200 barriques vin de Bordeaux [illegible]
120 barriques vin de cinq, 100 tierces Sauterne,
230 quarts Madère, 20 do do supérieur,
25 do Sherry, 30 do Porto,
35 do Vin Ognicheaux ;
30 do [illegible] en bouteilles ;
[illegible] Seignette et Gautier,
[illegible] Bourbon, 4 do French Brandy,
El un assortiment de vins en caisses, liqueurs, &c.
P. LOBRIS, 150 rue Royale.
14 juil

ON DEMANDE [illegible]
[illegible]

HABITS de drap noir—[illegible] habits de qualité, venant d'arriver, à vendre par JOHN BELLOW, Jr, 9 Canal.

DRAPS et Casimirs—[illegible] draps et casimirs, de diverses qualités, à vendre par JOHN BELLOW Jr.

MOUCHOIRS de poche de toutes descriptions et qualités, à vendre par JOHN BELLOW Jr, 9 Canal.

CLOUS—150 lbs. assortis, en magasin et à vendre par NORCROSS & PIRDICA, 66 Gravier.

COTON à chemises—[illegible] en magasin et à vendre par NORCROSS & PIRDICA.

HARICOTS—[illegible] barils haricots blancs, en magasin à vendre par NORCROSS & PIRDICA, Gravier.

HUILE D'ANIS—[illegible], à vendre par B. VALLS, 20 Commune.

GINGEMBRE—[illegible] sacs, à vendre par B. VALLS, 20 Commune.

HUILE DE PEPPERMINT—[illegible], B. VALLS.

CIGARES DE LA HAVANE—[illegible] de marques Sevilland, Flor de Agua, Palma, Flor Cabanas, [illegible], Espanola, à vendre par B. VALLS, 20 Commune.

CAIN DE [illegible]—[illegible] sacs, à vendre par B. VALLS, 20 Commune.

CAFÉ DE LA HAVANE—25 sacs, à vendre par B. VALLS.

NOIR ANIMAL—[illegible] barils, à vendre par B. VALLS, 20 Commune.

SUCRE de la Havane—[illegible] caisses blanc, jaune et terré, à vendre par B. VALLS, 20 Commune.

MIEL DE LA HAVANE—[illegible] à vendre par B. VALLS, 20 Commune.

FARINE de blé—[illegible] barils en magasin et à vendre par JOHN O. WOODRUFF & Co., 20 Magazine.

PLATS Ovales—[illegible] barriques en magasin et à vendre par JOHN O. WOODRUFF & Co., 20 Magazine.

PATE ET GELEE de Gouyave—[illegible] barils en pots, en magasin et à vendre par W. H. SIMMONS, 44 Poydras.

MELASSE—[illegible] tierçons, venant de Havane, à vendre par W. H. SIMMONS, 44, Poydras.

SUCRE DE LA HAVANE—[illegible] caisses jaune, terré supérieur, à vendre par W. H. SIMMONS, 44 Poydras.

FROMAGE—[illegible] caisses en boîte, à vendre par W. H. SIMMONS, 44 Poydras.

GRAINES—[illegible] barriques graines en feuilles, première qualité, à vendre par W. H. SIMMONS, 44, Poydras.

CAFÉ Havane—[illegible] sacs, en magasin et à vendre par W. H. SIMMONS, 44, Poydras.

HUILE de Pied de Bœuf—[illegible] barils, qualité supérieure, à vendre par W. H. SIMMONS, 44, Poydras.

CHANDELLES de Composition—[illegible] caisses de la marque de Gomez & Dietrich, à vendre par W. H. SIMMONS, 44 Poydras.

CIGARES—plusieurs milliers [illegible], à vendre par W. H. SIMMONS, 44 Poydras.

TABAC DE CUBA—[illegible] balles, [illegible] à vendre par W. H. SIMMONS, 44, Poydras.

SARDINES—[illegible] livres, à vendre par PERDOS, Encoig. Royale et Dumaine.

HUILE—[illegible] paniers en bouteilles de 24 onces, à vendre par PERDOS, Encoig. Royale et Dumaine.

CIGARES—[illegible] milliers cigares de la Havane, à vendre par PERDOS, Encoig. Royale et Dumaine.

CIGARES DE LA HAVANE—En débarquement du brick [illegible], venant de la Havane, [illegible] à vendre par LABORDE & ZIGUES, 31, Commune.

PADIRA—[illegible] en débarquement du brick [illegible], à vendre par LABORDE & ZIGUES, 31, Commune.

A VENDRE en débarquement du navire Nyon, de Bordeaux : [illegible]
EUG. ROCHEREAU & Co, 77 et 79 St-Louis.
12 juil

Cordial de Laffitte et Junes—Ce sirop connu sous le nom de dépuratif de la maladie, est l'ingrédient [illegible]. C'est du elixir qui répare les irrégularités de la nature, qu'on ne peut certifier [illegible] chronique et autres maladies de même espèce.

En vente chez COMSTOCK & Co. No 59, rue Poydras.—Aussi la Salsepareille de Comstock, prix 50 cents la bouteille. [illegible] 14 j

Vermifuge Canadien de J. Winer & Co.

Dépôt chez Bertrand [illegible]. Enseignure [illegible].

La Louisiane est de tous les endroits où l'affection vermineuse revêt les formes les plus variées et les plus graves ; et cette vermine attaque toutes les maladies l'enfance à cette période unique, où c'est dans ceux-là que l'on rencontre des convulsions, des fièvres intermittentes deviennent meurtrières lorsque le médecin s'obstine à les rejeter... Il faut donc à tout prix expulser ces vers qui se produisent sous cette forme le tout digéré, et pour arriver à ce but employer le vermifuge de Winer. C'est le seul qui renferme les trois qualités suivantes d'être anthelmintique purgatif et tonique. 19 nov.

QUARTIERS GÉNÉRAUX.

1re Brigade. L. M.—Ordres Généraux No. 1.

NLLE-ORLEANS, 19 juillet 1847.

[illegible] dix jours de cette date, tous les officiers commissionnés des 3e et 26e Régiments de cette Brigade, sont invités de se présenter chez l'adjudant major F. F. Vannier, de jache à cet effet, du 27me Régiment, rue St. Anne, No. 322, entre Claiborne et Derbigny, afin d'y faire inscrire leur adhésion à la *régénération de leur grade respectif*.

Sous ce délai, il sera passé l'inspection du dit adjudant-major F. F. Vannier, procédé aux élections voulues, pour compléter les cadres d'officiers nécessaires à la formation des dits 26e et 28e Régiments.

Par ordre du général F. T. Thompson, commandant la 1re Brigade.
20 juil—6
F. F. VANNIER, aide-major.

AGENCE DE LA SOCIÉTÉ ALLEMANDE DE LA NLLE-ORLEANS, Et Bureau de Placements,

Rue St-Louis, No. 23.

LES personnes qui ont besoin d'ouvriers, de domestiques et de travailleurs allemands, sont priées de s'y adresser.

La Société n'exige rien pour les services qu'elle rend. 7 juil—1m

AVIS.—A une assemblée des assureurs tenue ce jour, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité :

Résolu que la clause suivante, sera insérée dans toutes les polices, contre les pertes ou dommages occasionnées au coton, par le feu.

C'est une condition de cette assurance, que si l'assuré a dans les ordres d'origines, et cette police, au moment de l'incendie, plus de coton qu'il n'en est couvert par la police d'assurances, la compagnie ne paiera les dommages que dans la proportion que la somme assurée porte au montant total du risque.
9 juil—12 GEO. C. LAWRASON, Secrétaire.

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS ANNUEL. — JUILLET 1847.

SONT invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent :

B.	Landard, Louis
Baux, Guillaume Charles	Lange, Jean
Bredelair,	Lasserre J F A
Brondi,	LeBorgne, Vincent
Berthemet, (Collard) J. G	M.
Brugeois, Augustin Louis	Macarty, Denis
C.	P.
Cottereau ou Costaves, [Nicolas Hugues	Platnent, Jean
Connolin, Jean	Pourtiza, Pierre
D.	Plessen,
Déchaux, les époux.	Passereau, Elisen
	Patey, les époux
F.	Q.
Fournet, Antoine	Guernier, Pierre
Fouillaud, Marie Pre	R.
Fehr, Ignace Bernard	Raimet,
Fabre,	Rousselet, Etienne
G.	S.
Gandolin, de Lisle	Sanhuit, Pierre
Gheneux, Edouard	Sommers, les frères
H.	T.
Haydell, J. J	Tardieu, Jean Baptiste
Hebert, Pierre	
J.	V.
Juglar, Antoine Charles	Vernette, Adrien
Jonnaille,	Vanderpoel les époux
L.	Valette, Georges
Lagrange, Laurent	

La chancellerie du Consulat de France, située encoignure de Rampart et St. Pierre, est ouverte tous les jours de dix heures du matin à trois heures de l'après-midi.
17 juil

GRAINES FRAICHES.—Potager et Jardins.—Reçu un grand assortiment de graines fraîches, de qualité supérieure, [illegible] chez nous directement de France. Choux, choux-fleurs, chicorées, laitues, pois, fèves, radis, escaroles, etc. etc.

AUSSI—Quelques douzaines de ciseaux à émonder, de couteaux à greffer, &c. à vendre par W. DENN, 11, Commune.
12 juil

Hôtel d'Orléans.

Rue de Chartres, entre St-Louis et Toulouse.

PAR cause de réparations que l'on fait à cet Hôtel, M. Castellan [illegible] pour un temps de son établissement. Les chambres seront toujours ouvertes pour les voyageurs, les personnes qui voudraient y loger. Les chambres meublées de quatre secondes par jour. On le prendra à la semaine ou au mois. Les prix seront plus modérés.
19 juil—15

Marchandises sèches françaises.

RAVELET & HUET ayant transporté provisoirement leur magasin au No 67, rue de Chartres, au premier, préviennent les marchands de la ville et de la campagne qu'ils viennent de recevoir par les navires Delaware, Isabelle et Vaillant, de grands assortiments de nouveautés, sur blondes, broderies, serge, &c. qu'ils offrent à vendre à des prix très-modérés.
19 juil

F. V. RASPAIL.

LE Manuel annuaire de la santé de F. V. Raspail, *nouvelle édition* augmentée d'un rapport et de la réimpression de chaque ordonnance [illegible]
En vente chez V. HEBERT, 110 rue de Chartres.

DÉPOT DES COUVERTURES DE GRANIER.

LES soussignés, agents de la manufacture royale de Ret Granier, [illegible], ont le plaisir d'annoncer aux négociants, marchands commissionnaires et détaillants de cette ville, qu'ils ont actuellement un grand assortiment de ces couvertures de Granier. Elles sont en qualités, en couleurs et en tailles, tous sortes de grandeurs supérieures de 3 points. C'est pour ce qui a été autorisé [illegible]
M. DE BOSC & ROUFLARD, Seuls agents de Granier.
21, Magazine.
1 juil

L'Hôtel de la Baie St-Louis

EST maintenant ouvert et prêt à recevoir des pensionnaires, qui seront aussi bien traités dans cet établissement que dans aucun autre dans le sud. Les bains et les poissons y sont en abondance. On trouvera d'excellents bains et tout ce qu'il faut pour se promener à cheval, sur l'eau, pour pêcher &c. &c.

La cuisine est dirigée par un cuisinier français d'une haute réputation. Les prix seront modérés.
F. C. A. LEVIS, propriétaire de l'Hôtel, sur lequel on peut arrêter les chambres.
29 juil—2m

EN débarquement du navire Nyon, venant de Bordeaux :
50 barriques vin rouge St Estèphe Médoc,
27 barils vin blanc, Haut-Sauterne,
5 do do do 1841,
20 caisses do do,
25 do vin rouge, St-Julien Médoc,
10 demi pipes Eau-de-Vie, J. J. Dupuy, 4e preuve ;
5 quarts do do do ;
1 barrique [illegible]
1 balle bouchons, 16 longs,
25,000 do [illegible].
A vendre par B. TALAMON, 101, rue Royale.
12 juil

COGNAC d'Alex. Seignette.—5 demi-pipes en douane et ayant droit au drawback, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 38, rue de Chartres.
12 juil

A VENDRE par le soussigné, en débarquement de la barque Hébé, venant de Bordeaux :
144 barriques vin rouge, de diverses qualités,
136 barils et demi-barriques vin blanc, Haut Sauterne,
15 quarts eau-de-vie Cognac Castillon, 4ème preuve ;
1113 caisses vin rouge St Julien, Médoc.
12 juil—12 H. LUCAS, 30, Bienville.

SUCRE—[illegible] caisses sucre de la Havane, blanc, jaune et brun, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 25 Vieille Levée.
12 juil

FORMATION DE SOCIÉTÉ.

LES soussignés ont ce jour formé une société sous la raison commerciale F. G. BARRIERE & Co., dans le but de vendre en gros et en détail, des marchandises sèches, à l'ancien magasin de M. C. A. Barrière, No 20, rue de Chartres.
Nouvelle Orléans, 1er juin 1847.
F. G. BARRIERE,
THOMAS HERVAN,
MORTIMER BELLY,
Chs. A. BARRIERE, Commanditaire.

F. G. BARRIERE & CO.

Agents de Marchandises Françaises, Anglaises et Américaines.

No. 20, rue de Chartres, NOUVELLE ORLEANS.

Importateurs directs de marchandises Françaises.

EN débarquement du navire Nyon, de Bordeaux [illegible] :
12 barriques vin rouge St Julien Médoc,
25 do do de Canteau Médoc,
20 do do Bordeaux, 20 do Graves,
6 caisses [illegible], 4 do petits pois,
[illegible]

Importations [illegible] américaines :
[illegible] Château Latour, 20 do Château Margaux,
[illegible]

A BSYNTHE SUISSE—[illegible] absinthe par caisse [illegible], à vendre en gros par J. F. MERCIER & Co., 34 Vieille Levée.

[illegible] 30 paniers bouteilles vin [illegible] en débarquement du navire Providence, à vendre par NUMA LACOSTE, 163, rue Royale.

[illegible] 200 barriques vin rouge, [illegible] St. Emilion No 1, 2 et 3 ; [illegible] château Margaux, [illegible] vins des mêmes [illegible] 300 caisses vin Haut Sauterne, [illegible] 22 paniers Champagne [illegible]
NUMA LACOSTE, 163, rue Royale.
16 juil

SUCRE—[illegible] caisses blanc, jaune et brun, en débarquement, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 25, Vieille Levée.

SUCRE [illegible] caisses fleurette, jaune et [illegible], à vendre par L. CASTIN, 43, Gravier.

JOSEPH R. BEARD, NOTAIRE.

Successeur de Lacoque Tersenel.

Etude No 39, rue des Magasins.

AU PREMIER.

JOHN O. WOODRUFF & Co.

MAISON de commission, agents de la Ligne de la Louisiane et New-York, No 20, rue des Magasins.
JOHN O WOODRUFF, JAMES E WOODRUFF.
1 juin

COLLEGE DE MANDEVILLE.

MR. E. HAAS, prévient ses amis et le public par suite de l'incendie du Collège de Mandeville qu'il vient de louer, et de la [illegible] à obtenir une maison dans cette ville, [illegible] convenable, pour y établir ses élèves jusqu'à [illegible] à Cincinnati et se propose de la [illegible] novembre prochain, dans le centre [illegible].

Mandeville Academy.

CETTE Institution, située à Mandeville, sur les bords du Lac Pontchartrain, et dirigée par F. McMannis et M. A. Durbrow, professeurs de français et de littérature, du Collège, offre aux parents et aux tuteurs tous les avantages que l'on peut désirer et trouver dans une maison d'éducation. Le nombre limité des élèves fait espérer que dans peu Plusieurs à Mandeville, fondée depuis quelques mois, [illegible] sera dans l'état le plus florissant.

Le prospectus de l'établissement se trouve chez MM. Steel, V. Hebert, et Bellevue libraires à la Nlle Orléans.
21 juil

Avis aux Constructeurs.

BARDEAUX.—100 milliers de bardeaux au chargement de la goëlette Louisiane, de Bayou, à vendre en tout ou en partie. S'adresser à bord.

A VENDRE.—Une bonne domestique âgée de 27 ans, et son fils de 2 ans, créole de la Nlle Orléans. Elle est parfaite blanchisseuse et repasseuse, un peu cuisinière, [illegible] bon petit domestique, la mère étant dépendante à la Nlle-Orléans, parle l'Anglais et [illegible] elle est [illegible] garantie de tous vices et maladies [illegible] à l'amiable. S'adresser au 31 juillet, elle sera vendue [illegible] par MM. Abat & Dumaignin, à qui l'on peut s'adresser pour les conditions.

AVIS.—La Banque des Citoyens reçoit [illegible] que déjà a été annoncé [illegible].
3 juillet—1m V. ALLAIN, [illegible]

A LOUER—A l'usage supérieur comme [illegible] No 3, rue de la Commune. S'adresser à LEVEL GALLY.
3 juillet

ON désire trouver à louer,—la basse maison qui [illegible] dans le [illegible] de la ville, comprenant un grand salon, avec cour, cuisine, chambre à domestiques, &c. &c. S'adresser au Bureau de l'Abeille. 14 jui

HOTEL DELMONICO, Broadway, New-York.—P. A. & L. DELMONICO, ont l'honneur de prévenir leurs amis du Sud, et le public en général, que les voyageurs qu'ils viendront d'acheter à leur hôtel, [illegible] et seront prêts à recevoir [illegible] Européen. L'hôtel est tenu entièrement dans le style Européen.
New-York, le 10 juin 1847. 15 jui—3m

A LOUER—Une propriété située à [illegible], consistant en maison entre-coupées, [illegible] de la ville, cuisines et écuries, pigeonniers, &c. &c. Les trois quarts du terrain sont cultivés en jardin, et il y a une grande quantité d'arbres fruitiers. S'adresser pour les termes et conditions chez M. Fred Rodriguez, sur les lieux. 30 jui—1m

A LOUER—Une maison en briques [illegible], sur la rue de [illegible], située rue Moreau, [illegible]. Une autre maison en briques, à deux étages, située rue Moreau, [illegible] de la douane [illegible]. Possession pour le 1er [illegible].

Ces deux maisons sont bien distribuées pour le commerce de [illegible]. Pour les conditions, s'adresser à LEOPOLD JEANNET.
9 juil

Chapeaux, Casquettes, Bottes, Souliers et Brodequins.

ACTUELLEMENT en débarquement et en magasin, un superbe assortiment de chapeaux et de chaussures, [illegible] à des prix réduits.

Bottes et brodequins, en veau fin, cousus, pour hommes, souliers et brodequins en veau et en maroquin, pour garçons et enfants, &c. Bottes et souliers en chevreau et maroquin, pour dames, &c. [illegible] brodequins pour femmes, veau fin et chevreau [illegible]. Chapeaux de soie [illegible] de castor, pour hommes, chapeaux de [illegible] de feutre [illegible].

En Nutria, [illegible] gris, bleu et noir, Chapeaux de paille [illegible], pour hommes, Chapeaux de [illegible] pour garçons.

Chapeaux de feutre, noirs, gris, bleus et bruns, Chapeaux [illegible] et de castor, à bon marché.
Chapeaux de paille [illegible], bruns, blancs.
FROST & Co., 16, Magazine.

LIBRAIRIE DE VICTOR HEBERT,

110, rue de Chartres

NOUVEAUTES LITTERAIRES.

ON vient de recevoir à cette Librairie par les derniers arrivages du Havre, les ouvrages suivants :

Lamartine—Les Girondins, pr. les souscripteurs.
Dirret—Patria, 2 vols.
Grandville—Les Fleurs Animées.
Dumas—Le Comte de Monte-Christo, illustré.
Auguste Maquet—La Bastille, ouvrage illustré.
Le Grand Etienne ou l'Art de lire les cartes.
La Petit Albert.
Mlle Lenormand—Un Jeune la Fortune.
Le [illegible] Traité des Songes.
Paul de Kock—[illegible] Etats Unis.
Mlle Lenormand—Grand Jeu de Société.
Commerce des Temps 1846 et 1847.
Michelet—Le Peuple Roman.
Orfila—Traité de Toxicologie.
Thiers—Révolution française, nouvelle édition.
[illegible] du Consulat.
Michelet—Précis de l'Histoire de France.
Michelet—Précis de l'Histoire Moderne.
Collard—[illegible] espagnol.
[illegible] de Lallemand.
Divers—Vignettes et portraits pour le Consulat et l'Empire.
Louis Blanc—Prisons de Paris.
Divers—Le Diable à Paris, tomes 2.
Langlois—Dictionnaire de Géographie.
Louis Blanc—Mystères de Paris.
[illegible]
Balzac—Œuvres complètes.
Balzac—Physiologie du Mariage.
Balzac—[illegible]
[illegible]
Le Juif Errant.
20 juil

LE soussigné devant [illegible] juillet courant, pour France, se charge comme il l'a fait précédemment de réclamations pour les indemnités de St-Domingue, ainsi que de toutes autres de [illegible]. Il sera de retour à la Nlle Orléans au mois de février ou mars prochain.
J. F. PEPIN, Encoig. Conti et Passage de la Bourse, au premier.
1er juil—30

CALLIGRAPHIE.

On recevra de nouveaux élèves pendant tout l'été et l'automne, chez MM. MOLHEAR, No 13 rue du Camp. Les jeunes gens pourront profiter des heures de loisir que leur laisse la morte saison, pour acquérir une belle main. Les dames qui ne sont encore satisfaites de leur écriture, peuvent continuer leurs leçons, à prendre des leçons.
Heures, de 9 à midi ; de 4 heures à 6 ; de 7 à 9 soir.
19 juin

A Vendre par le soussigné, reçus par les derniers arrivages de Bordeaux et du Havre :
30 barriques vin rouge, Pauillac et St Estèphe,
10 do do de Graves,
15 demi barriques, de 30 gallons chaque, Haut Barsac.
20 barriques Lamotte et Haut-Talence, qualité supérieure.
400 caisses vin rouge, Pauillac, St-Estèphe et Emilion ;
20 caisses vin do St-Julien, Latour, F. Margaux et Léoville, [illegible] importation de 1844.
54 caisses Vermouth [illegible]
do do Hautbrion, Bonnes et Margaux [illegible]
do paniers Champagne, [illegible] qualité, Ambre et Cygne, en bouteilles et demi bouteilles, de la marque de Monteba, et de Lauson de Pierry ;
15 demi pipes Eau-de-Vie, J. J. Dupuy, et Sartigue et Ménard ;
100 paniers cognac surfin de Champion, supérieure.
Caisses liqueurs surfines, marasquin, curaçao, kirsch, &c. &c.
F. JOSUN, No. 16, rue Conti.
18 juin

CHANDELLES de composition—40 caisses pour tous chandelles, marque de Gomez & Dietrich, par le vapeur Jefferson, à vendre par J. F. MERCIER & Co., 34, Vieille Levée.
10 juin

CAFÉ—287 sacs, en débarquement du brick F. Tenant, de la Havane, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 25, Vieille Levée.
[illegible]

GANTS de peau en soie &c.—[illegible] douzaines, [illegible], grande, 30 do assorties, &c. reçus par le navire Dunbarton, et à vendre par JOHN BELLOW Jr., 9, Canal.
7 juil

MOUCHOIRS, &c.—[illegible] en débarquement du navire Jefferson, [illegible] et de coton, &c. de 36, 38 et 40 pouces, [illegible], &c. à vendre par JOHN BELLOW Jr., 9, Canal.
7 juil

BONNETERIE—[illegible] en débarquement, [illegible] douzaines chaussettes, de qualités et grandeurs assorties, [illegible] JOHN BELLOW Jr., 9, Canal.
7 juil

[illegible] à vendre par JOHN BELLOW Jr., 9, Canal.

AUX [illegible]

LE soussigné [illegible] différentes [illegible] Les [illegible] sont [illegible] aux Etats-Unis, et on le vend avec cette garantie.

AUSSI—Un grand assortiment de Cirages à l'huile, et [illegible] noirs et bleus. Chemises de sortes [illegible]
W. B. PROSTON, 63, rue Gravier.